

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 7 mars 2016
Séance du 19 février 2016

8 Contrat de Ville - programmation 2016

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEM^{AIN}

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, Mmes BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. DEME

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, a introduit la réforme de la politique de la Ville. La mise en œuvre de cette réforme s'est traduite concrètement sur notre territoire par la signature du contrat de Ville le 6 juillet 2015. Ce contrat de ville fixe les objectifs, pour les cinq prochaines années, pour réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

Co-piloté par l'Etat et la Communauté d'Agglomération Creilloise, un appel à projets a été lancé pour recueillir les projets des associations et des collectivités. Cet appel à projets 2016 vise à soutenir des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés et structurés autour de 4 piliers :

- cohésion sociale,
- renouvellement urbain et cadre de vie,
- développement économique, emploi et formation,
- participation citoyenne.

Les projets présentés devaient avoir un caractère innovant et/ou structurant pour le territoire. Ce caractère a été apprécié par l'Etat et la Communauté de l'Agglomération Creilloise au regard de :

- la réponse apportée aux besoins des quartiers,
- la qualité de l'association des habitants à l'élaboration ou à l'animation du projet,
- la recherche d'une cohérence avec les actions conduites au sein du territoire.

maintenant !

Dans le cadre de cet appel à projet, 48 actions ont été proposées à l'échelle de Creil par :

- les services municipaux,
- le Centre Communal d'Action Sociale,
- le collège Jean-Jacques Rousseau,
- les associations creilloises telles que le centre social Georges Brassens, Femmes Sans Frontière, le COVAL, Coup de pouce scolaire...

De manière générale, les actions municipales sont orientées principalement dans le champ de :

- l'éducation,
- la santé,
- la médiation culturelle.

Les actions associatives interviennent davantage dans le champ de :

- l'insertion,
- la vie de quartier.

Le public ciblé par cette programmation 2016 concerne, en priorité :

- les jeunes,
- les familles,
- les publics les plus fragiles.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce programme d'actions 2016, dont le détail est ci-annexé, et il vous est demandé d'approuver la programmation 2016 du contrat de ville pour le territoire de Creil.

Cette programmation a fait l'objet, le 4 mars dernier, d'une concertation avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers de la ville lors du comité de programmation en sous-préfecture de Senlis.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la signature du contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 6 juillet 2015,
Vu la programmation 2016 du contrat de Ville pour le territoire de Creil, ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 19 février 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la programmation 2016 du contrat de Ville pour le territoire de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MARS 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/03/16

et publication ou notification le 10/03/16

affiché le 09/03/2016

CREIL, le 10/03/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 10/03/2016

Reçu en préfecture le 10/03/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160307-DLRG160307008-DE